

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 16 Abstentions : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt, quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 09 juillet 2020</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p>21 JUL. 2020</p> <p>ALA SOUS-PROFECTURE DE AULHET</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Dominique ALM à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Magali PATINET, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p><b>ABSENTE</b> : Yvette LENFANT</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Gilles DURET</p>	
<p><b>N° 4694</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Création d'un emploi fonctionnel de D.G.S</b></p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 53 ;</p> <p>Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;</p> <p>Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;</p> <p>Considérant que la population légale de la commune est de 9.174 au 1<sup>er</sup> janvier 2020</p> <p>Monsieur le Maire informe l'Assemblée :</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'évolution des services et des compétences de la commune, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.</p> <p>Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :</p> <p>La création d'un emploi de directeur général des services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.</p> <p>Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'Attaché Territorial Principal par voie de détachement.</p>

Le Directeur général des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé. Il bénéficiera également de la prime de responsabilité des emplois de direction, au taux maximum de 15% du traitement brut, prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, et d'une nouvelle bonification indiciaire.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet dans le grade d'attaché territorial principal en y associant la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction au taux maximum de 15% du traitement brut
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **Précise** que le tableau des effectifs sera modifié.

Monsieur le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 21 JUIL. 2020

Affiché  
le : 22 JUIL. 2020

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 16 juillet 2020

Le Maire,  
**Jérôme BOUTELOUP**

